COMMUNE D'AVENCHES
Conseil communal

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 février 2026

Le Conseil communal d'Avenches

- Vu le préavis municipal n° 111 de la législature 2021-2026 ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A accepté les résolutions suivantes :

1. L'approbation de la modification apportée aux statuts de l'arpeje ;
2. La signature des statuts de l'arpeje par le Président et le Secrétaire du Conseil communal ;
3. L'autorisation de transmettre, une fois signés, les statuts au Conseil Intercommunal de l'arpeje, puis au Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal à Avenches, le jeudi 12 février 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Fabien AEBY

CONSEIL COMMUNAL AVENCHES

Le Secrétaire :

François ROLLIER